EXIGENCES À RESPECTER POUR FAIRE PARTIE DU GROUPE COMPÉTITIF

Saison 2021-2022

Sauf exception\*, l'athlète qui désire faire partie du groupe compétitif ou sport-études s'engage à :

* S'entraîner au club au minimum 2 fois par semaine  (excluant les cours particuliers)
* Participer au camp présaison du club (minimum de 5 jours durant l'été)
* Suivre le programme d'entraînement établi par l'entraîneur
	+ Suivre les instructions de l’entraîneur pendant la préparation physique, les combats ou les compétitions,
	+ À la demande de l’entraîneur, filmer certains combats lors de compétitions
* Aviser l’entraîneur de son intention de participer à une compétition (Ex. : 1 mois et demi avant la compétition) ou présenter un plan annuel de participation aux compétitions
* Arborer les couleurs du CEE pendant les compétitions (Écusson et survêtement officiel du club)
* Maintenir un esprit sportif digne d'un escrimeur et du Club en respectant :
	+ ses coéquipiers,
	+ ses entraîneurs,
	+ ses adversaires et leurs entraîneurs,
	+ les arbitres et leurs décisions,
	+ les règlements
* Contribuer à l'esprit d'équipe du club (camaraderie et solidarité)

Lors des compétitions ou lors de l’attribution de créneaux horaires pour les cours particuliers, l'entraîneur donnera préséance aux athlètes qui respectent les exigences du programme compétitif / sport-études. L'entraîneur peut toutefois décider d’assister les athlètes qui n'ont pas satisfait aux exigences minimales du programme dans la mesure où il est disponible. La décision demeure à la discrétion de l'entraîneur.

\*\* Exceptions à discuter avec l’entraîneur : problèmes de santé, obligations scolaires (ex : périodes d’examens ou autres), problèmes personnels importants, emploi ou stage, participation à une compétition.